



Mutuelle Communale

Des solutions adaptées à tous

- 3 contrats de groupe à tarifs négociés et jusqu'à 10 niveaux de garanties,
- des solutions « actifs » jusqu'à 60 ans,
- des solutions seniors, à partir de 60 ans et sans limite d'âge.

Des avantages

- pas de questionnaire de santé,
- pas de délai de carence,
- le tiers payant (pas d'avance des frais),
- pas de limite d'âge,
- des réseaux de soins,
- une aide à la résiliation de votre précédent contrat et des conseils personnalisés.

Pour qui ?

- les habitants de Lieusaint,
- les personnes exerçant leur profession à Lieusaint : salariés, indépendants...

Comment ?

- faites votre évaluation sur le tarificateur du site www.macommunemasante.org (disponible 7j/7 et 24h/24),
- ou prenez un rendez-vous au CCAS pour un devis personnalisé au 01 64 13 55 76,
- ou avec des conseillers spécialisés au 05 64 10 00 48 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h,
- nécessité d'adhérer à l'association Actiom (12 euros/an).